



Référence abonné
Date départ abonnement
N° du compteur
Cadre réservé au Syndicat ****

ABONNEMENT AU SERVICE D'EAU POTABLE

1 Exemple à renvoyer au Syndicat - 1 Exemple à conserver par l'abonné

Vous êtes : LOCATAIRE Nom et adresse du propriétaire :

.....
Date de Début de bail :

..

(Joindre copie du bail et copie carte nationale d'identité)

PROPRIETAIRE Date d'Achat :

(Joindre attestation du notaire + copie Carte nationale identité)

Si vous êtes un professionnel, veuillez joindre un KBIS

TITULAIRE DE L'ABONNEMENT

NOMPrénom.....

Date et lieu de naissance

NOM du Co-titulaire Prénom.....

Date et lieu de naissance.....

ADRESSE DE FACTURATION

Code postal :Ville :

Téléphone : Fixe : Portable :

Mail :@.....

LOCAL

ADRESSE DU LOGEMENT DESSERVI :

VILLE :

N° du COMPTEUR

INDEX COMPTEUR

Le logement possède-t-il un compteur jardin **OUI OU NON** INDEX :

ASSAINISSEMENT

AUTONOME (Fosse septique)

COLLECTIF (Réseau communal)

Je demande le raccordement au Service d'Eau Potable du Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault, avant la fin du délai de rétractation (14 jours après la signature du contrat). Formulaire de rétractation au dos du présent document.

Dans ce cas, je m'engage à payer toutes les sommes dues (consommation, prime fixe, taxes et redevances) de mon raccordement à la date de jouissance du logement concerné.

J'ai reçu et reconnais avoir pris connaissance des pièces jointes au contrat.

A..... Le Signatures du titulaire et/ou du co-titulaire

Ce contrat sera renouvelé par tacite reconduction au 1^{er} janvier de chaque année.

Il reste la propriété du souscripteur tant que celui-ci n'a pas demandé la clôture dudit abonnement par écrit auprès du SIEVH.

Décret n° 2014-1061 du 17 septembre 2014 relatif aux obligations d'information précontractuelle et contractuelle des consommateurs et au droit de rétractation.

ENVIRONNEMENT ET CITOYENNETE

Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault – 2 route de Boyne – 34120 CAZOULS D'HERAULT
Tél : 04.67.25.28.29 – Fax : 04.67.25.19.78 – Courriel : smevh@smevh.fr – site internet : www.eau-vallee-herault.fr

L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.

Dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis, l'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous.

Les coûts liés à l'utilisation de l'eau, y compris les coûts pour l'environnement et les ressources elles-mêmes, sont supportés par les utilisateurs en tenant compte des conséquences sociales, environnementales et économiques ainsi que des conditions géographiques et climatiques.'

PIECES JOINTES AU CONTRAT

1. Règlement du Service de l'Eau en vigueur à la date du contrat
2. Tarifs de l'eau, des services et des travaux en vigueur à la date du contrat
3. Mandat SEPA pour prélèvement ou mensualisation

PROCEDURE DE MEDIATION

Toute réclamation devra être adressée par écrit à Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Hérault au siège du syndicat et sera examinée par la Commission « **Relations avec les abonnés** » composée de deux Vice-Présidents du syndicat.

INFORMATIONS GENERALES DU CONTRAT

- 1 Délai d'exécution : article 6 du RSE en vigueur à la date du contrat
 - 2 Conditions de résiliation du contrat : articles 9 et 10 du RSE en vigueur à la date du contrat
 - 3 Garantie du fait des produits défectueux : article 16 du RSE en vigueur à la date du contrat
 - 4 Condition de modification du RSE : article 46 du RSE en vigueur à la date du contrat
- (RSE : Règlement du Service de l'Eau)

FORMULAIRE DE RETRACTATION (Annexe à l'article R 121-1)

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat pour la fourniture d'eau potable.

NOM du (des) consommateur(s) :

ADRESSE du (des) consommateur(s) :

Mail :@.....

Date Signature(s)

INFORMATION CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE RETRACTATION (Annexe à l'article R 121-2)

Droit de rétractation :

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif, dans un délai de 14 jours.

Le délai de rétraction expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique aux adresses mentionnées en en-tête). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétraction ci-dessus.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Enfin, le droit de rétractation est réservé aux seuls consommateurs, tels que définis par l'article L 225-3 du Code de l'Action Sociale des Familles.

Effets de rétractation :

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Si vous avez demandé de commencer la prestation de service ou la fourniture d'eau pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.